

# ARGENT



Dollar canadien / USD

**0,7889**  
-0,0038 \$ US

PÉTROLE

**↑ 46,90**

Dollar canadien / Euro

**0,6730**  
-0,0004 \$

OR

**↑ 1285,15**

**MICHEL  
GIRARD**

michel.girard@quebecormedia.com



## La question à 15 piastres

**Le salaire minimum au Québec s'élève actuellement à 11,25 \$ l'heure. A-t-on les « moyens » au Québec de le grimper à 15 \$ l'heure, comme ce sera le cas en Alberta en 2018 et en Ontario en 2019 ?**

La « question » soulève tout un débat. Selon les opposants, tels le Conseil du patronat du Québec et les représentants du commerce de détail, de la restauration et de l'agroalimentaire, une hausse à 15 \$ du salaire minimum nuirait à l'économie québécoise. Ils poussent même leur argumentation jusqu'à en conclure que « les personnes dont on voudrait améliorer le sort, de même que l'économie québécoise, subiraient plus de dommages que de bénéfices », rien de moins.

### LE GOUVERNEMENT

Chez les opposants, il y a le gouvernement de Philippe Couillard qui s'est également prononcé contre une telle hausse rapide à 15 \$ l'heure. Le gouvernement libéral préconise de hausser le salaire minimum à un rythme plus lent, de sorte à « respecter la capacité de payer » des entreprises québécoises. Il projette d'augmenter le salaire minimum à environ 12,45 \$ l'heure en 2020.

On est donc très loin des 15 \$ l'heure que revendiquent les groupes de défense des travailleurs. On retrouve entre autres sous ce chapeau le Front de défense des non-syndiqués, le Collectif pour un Québec sans pauvreté, les centrales syndicales FTQ, CSD et CSN, de même que les syndicats des employés du gouvernement SFPQ et SPGQ.

### LA QUESTION

Ça coûterait combien de plus aux employeurs de grimper le salaire minimum à 15 \$ l'heure ?

Voilà la question que je me suis posée. Et pour y répondre, j'ai effectué des projections de coût à partir d'une récente étude de l'Institut de la statistique du Québec : « Les travailleurs rémunérés à moins de 15 \$ l'heure au Québec et au Canada ».

Il y a environ 828 000 travailleurs québécois qui gagnent présentement moins de 15 \$ l'heure.

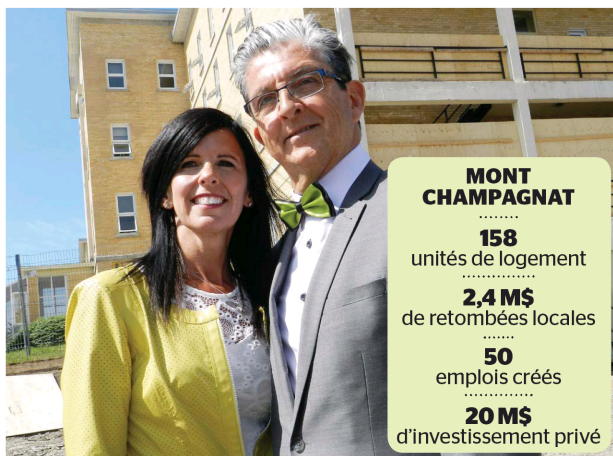
### La répartition, après ajustement en fonction du nouveau salaire minimum à 11,25 \$

- De 11,25 \$ à 11,99 \$ : 419 000
- De 12 \$ à 12,99 \$ : 162 000
- De 13 \$ à 13,99 \$ : 126 000
- De 14 \$ à 14,99 \$ : 121 000

Si demain matin on augmentait le salaire minimum à 15 \$, ces 828 000 travailleurs à faible revenu se partageraient sur un an une hausse salariale collective de 3 à 3,6 milliards \$. Mon évaluation est basée sur 48 semaines de travail, variant de 30 à 35 heures par semaine.

Pour l'ensemble du Québec, cela équivaldrait à hausser la « rémunération des salariés » de 1,4 %. Laquelle hausse serait sans doute reflétée aux consommateurs... Comme cette rémunération supplémentaire serait réinjectée dans l'économie, y a-t-il vraiment matière à crier aux loups ? Je ne le pense pas.

Quand une province a les moyens d'injecter 3,7 milliards \$ dans Bombardier (dont 1,3 G\$ de Québec; 2 G\$ de la Caisse; et 372 M\$ du fédéral), son gouvernement (Couillard) devrait réviser son opposition à la hausse du salaire minimum à 15 \$ l'heure.



**MONT  
CHAMPAGNAT**  
.....  
158  
unités de logement  
.....  
**2,4 M\$**  
de retombées locales  
.....  
50  
emplois créés  
.....  
**20 M\$**  
d'investissement privé

PHOTO DIANE TREMBLAY

Les propriétaires de Groupe LVB, Sonia Simard et Réjean Bouchard, ont lancé, hier, les travaux de conversion de l'ancien monastère des frères maristes à Château-Richer en résidence pour aînés autonomes et non autonomes.

## Projet de 20 M\$ pour une résidence pour aînés

### Il sera érigé à Château-Richer

**Les travaux de construction d'une résidence privée pour aînés, érigée sur l'ancienne propriété des frères maristes à Château-Richer, viennent de débuter. Évalué à 20 M\$, le projet Mont Champagnat offrira à terme 158 unités de logement.**

**DIANE TREMBLAY**  
Le Journal de Québec

Le promoteur, Groupe LVB, détenu par Sonia Simard et Réjean Bouchard, a l'intention de se tailler une place dans le marché des résidences privées pour aînés avec ce projet d'envergure. Cet ex-avocat et cette ex-travailleuse sociale ont pris un virage dans leur carrière respective pour fonder leur entreprise en 2010. Outre la résidence Mont Champagnat à Château-Richer, ils possèdent aussi la résidence Charles-Renault dans l'arrondissement de Charlesbourg.

Le projet de Château-Richer comprend la rénovation et l'agrandissement de l'ancien monastère et foyer des frères maristes, construit en 1952.

« Notre plan stratégique consiste à se positionner au rang des leaders dans l'industrie des résidences pour personnes âgées au Québec », a affirmé M. Bouchard.

Pour atteindre cet objectif, l'entreprise

familiale a fait l'acquisition l'an dernier d'un vaste domaine de 14 millions de pi<sup>2</sup> situé en pleine nature. La propriété comprend un jardin, un parc, un étang, un ruisseau, des chalets et même une cabane à sucre. Les locataires pourront profiter de ces installations et se balader en voiturette de golf.

« Les personnes âgées vont pouvoir respirer l'air frais et voir autre chose que du béton », a ajouté M. Bouchard.

### CARACTÉRISTIQUES

L'ouverture de la résidence est prévue à la fin de l'été 2018. Sur les 158 appartements, on retrouvera 52 unités de soins pour les personnes en perte d'autonomie. Le nouveau bâtiment de 95 000 pi<sup>2</sup>, répartis sur six étages, sera adjacent au bâtiment existant qui conservera ses caractéristiques distinctives, telles que la chapelle avec son orgue Casavant. Les laïcs cohabiteront avec les frères maristes qui vivent toujours sur place. Des soins de fin de vie seront assurés sur les lieux.

Il a fallu deux ans de discussions au promoteur avant de conclure cette transaction. Le projet a d'abord dû obtenir l'aval de la Commission de protection du territoire agricole. Quant à M. Bouchard, il promet d'autres annonces à venir.